



Puis je perdre mon sejour apres 8 mois de mariage?

Par **achraf98**, le **03/10/2011** à **22:20**

Bonjour, bonjour, je suis marie avec un homme de nationalite francaise. je suis entree en france il ya 8 mois. depuis 2 semaines je suis dans un centre hospitalier (psychiatrique) grace a des problemes avec mon mari. je suis tres malade grace a lui. la question: comment proceder contre cet homme? quelles sont les demarches a suivre pour ne pas perdre mon sejour en France? je vous remercie

Par **mimi493**, le **03/10/2011** à **23:50**

Vous avez porté plainte contre lui ? ça va être difficile de dire qu'il est responsable d'une pathologie mentale nécessitant un internement psychiatrique.

Par **chris_idv**, le **04/10/2011** à **08:33**

Bonjour, [citation]Puis je perdre mon sejour apres 8 mois de mariage ?[/citation] Oui tout à fait si vous ne vivez pas avec votre époux, sauf si vous êtes en mesure de prouver que votre mari est à l'origine de votre pathologie mentale (ce qui paraît extrêmement improbable). Cordialement